



# Trophées Incidences

---

Entreprise | Association et particulier | Agriculture | Secteurs public et éducatif

***Place à l'éco-innovation en Brabant wallon !***

Le Service de l'économie et du commerce

Le CPAR

L'asbl CAP Innove

Et la Fondation pour les Générations Futures

## INTRODUCTION

Face aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux auxquels est confrontée notre société actuelle, le Brabant wallon est déterminé à concilier de façon équilibrée les réflexions, les orientations et les décisions d'aujourd'hui pour préserver les générations de demain, de manière à ce que chaque progrès puisse contribuer à relever les défis majeurs qui nous attendent, notamment concernant la lutte contre le réchauffement climatique, le déséquilibre des richesses, l'épuisement des ressources naturelles ou encore la préservation de la biodiversité.

Aux fins d'encourager des initiatives exemplaires au regard de ces thématiques, et par la même occasion, de sensibiliser et d'inciter les citoyens à adopter de bonnes pratiques, le Brabant wallon organise les Trophées Incidences 2020, à destination des entreprises, des agriculteurs, des associations, des particuliers et des services publics et du monde éducatif.

## PRESENTATION

L'objectif du concours est de sensibiliser les acteurs économiques brabançons wallons aux enjeux économiques, environnementaux et sociaux de la société actuelle. L'initiative s'inscrit dans une démarche de transition du Brabant wallon vers un modèle plus durable en favorisant l'éco-innovation.

### QU'ENTEND-ON PAR «ECO-INNOVATION» ?

**L'éco-innovation** désigne «*toute forme d'innovation contribuant ou visant à réaliser des progrès vers la réalisation de l'objectif d'un développement durable grâce à une réduction des incidences sur l'environnement, à une meilleure résilience aux pressions environnementales ou à une utilisation plus efficace et plus responsable des ressources naturelles*». (définition UE). De façon plus large, il s'agit d'« un processus dans lequel les considérations (environnementales, sociales et financières) sont intégrées dans les systèmes de l'entreprise (au sens large), depuis la génération d'idées jusqu'au développement et la commercialisation, et qui est appliqué aux produits, services et technologies, ainsi qu'aux nouveaux modèles d'entreprise et organisationnels».

L'éco-innovation concerne donc tous les secteurs d'activité et intègre plusieurs concepts/produits tels que l'économie circulaire (ressources matérielles, immatérielles et énergétiques), l'économie collaborative, l'économie de la fonctionnalité, le management environnemental, les technologies vertes, l'agriculture 'innovante', le circuit-court, etc.

En conclusion :

- Vous êtes une **entreprise, une association, un particulier, un agriculteur/trice, un service public ou éducatif** ?
- Vous êtes **installé en Brabant wallon** ?
- Vous **innovez de manière 'éco'** et/ou avez développé un produit/service éco-innovant ?

**→ Ce concours est pour vous !**

## MODALITES PRATIQUES

### CANDIDATURES

Les candidats ne peuvent introduire qu'un seul dossier **par projet**. Néanmoins, un candidat peut introduire plusieurs dossiers, dans la mesure où ceux-ci ne concernent pas le même projet.

La participation au concours est gratuite.

Les lauréats des éditions organisées antérieurement ne sont pas admis aux Trophées Incidences 2020.

Le concours comprend 4 catégories, distinguant la structure juridique des candidats :

#### 1) CATEGORIE 'ENTREPRISES'

Toute société enregistrée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises (BCE) sous la forme d'une SA, SPRL, SPRL-S, SRL, SCRL, SNC, SCS, SCA, personne physique (hors celle disposant de codes NACEBEL spécifiques à l'activité agricole ainsi que les services publics) installée en Brabant wallon.

#### 2) CATEGORIE 'ASSOCIATIONS/PARTICULIERS'

Toute société enregistrée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises (BCE) sous la forme d'une ASBL, AISBL ou autre association (hors service public) ainsi que tout citoyen installé en Brabant wallon.

#### 3) CATEGORIE 'AGRICULTURE'

Toute personne reconnue agriculteur à titre principal ou complémentaire et en personne physique ou morale, enregistrée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises (BCE), disposant de codes NACEBEL spécifiques à l'activité agricole (Section A) et installée en Brabant wallon. Le projet présenté dans cette catégorie doit avoir maximum 5 ans.

#### 4) CATEGORIE 'SECTEUR PUBLIC/EDUCATIF'

Tout acteur, quelle que soit sa structure juridique (société, association), tel qu'une commune, un CPAS, une intercommunale, une école, etc. installé en Brabant wallon.

Le service de l'économie et du commerce se réserve le droit de réorienter une candidature d'une catégorie vers une autre si cela s'avérait plus pertinent, et, le cas échéant, en informera le candidat concerné.

Le dossier, téléchargeable depuis la page web du concours, est à renvoyer pour **le 15.03.2020 au plus tard** :

- Par courrier : Le Brabant wallon – Direction d'administration de l'économie et du développement territorial - Service de l'économie et du commerce – Chaussée des Collines, n°54 à 1300 Wavre
- Par email : [info@tropheesincidencesbw.be](mailto:info@tropheesincidencesbw.be)

### ELIGIBILITE

Les Trophées Incidences s'adressent :

- Aux entreprises ou associations/particuliers ou exploitants agricoles ou services publics et éducatifs ;
- Installés en Brabant wallon ;
- Porteurs d'une initiative éco-innovante au sens de la définition donnée plus haut.

## JURY

Les candidatures feront l'objet d'une double analyse. A l'issue de la première phase, 3 finalistes par catégorie seront retenus. Les lauréats seront ensuite désignés parmi ces finalistes.

Afin de protéger le travail des candidats, les membres des jurys seront soumis à un engagement de confidentialité.

## PRIX ET TROPHÉES

- Les 3 lauréats des Trophées Incidences *Entreprises* recevront respectivement un chèque de 3.000 € ainsi qu'un trophée, 2.000 € et 1.000 € ;
- Les 3 lauréats des Trophées Incidences *Associations et Particuliers* recevront respectivement un chèque de 3.000 € ainsi qu'un trophée, 2.000 € et 1.000 € ;
- Les 3 lauréats des Trophées Incidences *Agriculture* recevront respectivement un chèque de 3.000 € ainsi qu'un trophée, 2.000 € et 1.000 € ;
- Les 3 lauréats des Trophées Incidences *Public et Educatif* recevront respectivement un chèque de 3.000 € ainsi qu'un trophée, 2.000 € et 1.000 €.

## ENGAGEMENT RECIPROQUES

Le Brabant wallon s'engage envers les finalistes à :

- produire un clip vidéo et un texte présentant leur initiative ;
- diffuser le clip et la brochure auprès du réseau de contacts dont elle dispose et auprès des médias.

Chaque finaliste ou lauréat s'engage à collaborer avec le Brabant wallon pour valoriser sa sélection. Cela revient plus précisément à :

- être disponible pour les interviews et les prises d'images in situ destinées à la production du clip vidéo, mettre à disposition des photos/images vidéo existantes, etc. pour le clip ou la brochure de présentation ;
- participer à la cérémonie officielle de proclamation ou y déléguer un représentant ;
- faire connaître la sélection auprès de son réseau de contacts ;
- diffuser l'information auprès de ses contacts presse.

## AGENDA

- 07/01/2019** Lancement de l'appel à candidatures  
**15/03/2020** Clôture de l'appel à candidatures  
**03/04/2020** Jury  
**Du 06/04 au 04/05/2020** Tournage des capsules vidéo  
**11/05/2020** Annonce des finalistes  
**11/05/2020** Campagne de communication – Vote du public  
**26/05/2020** Cérémonie de remise des Trophées

### PLUS D'INFOS ?

[info@tropheesincidencesbw.be](mailto:info@tropheesincidencesbw.be)